



Demande aménagement de peine

Par **Marinepicard**, le **10/09/2017** à **10:55**

Une personne de mon entourage a été condamné à 2 ans ferme Avec aménagement possible + 3 ans de sursis suite à une agression. C'était il y a bientôt 4 ans (le jugement n'a eu lieu qu'en février dernier).

Le JAP a laissé entendre que rien n'était Acquis (Ok Ca on le savait) Mais ma question est : peut on véritablement refuser une demande d'enagelebt de peine malgré un CDI depuis près d'un an, un appartement, aucun "trou" depuis l'incident (toujours eu un boulot etc) + vie actuelle en couple Avec une étudiante sans casier ni rien + versement mensuel à la victime ?